

**simple. clair. helvetia.**  
Votre assureur suisse

**P.P.** CH-4002  
Basel

Post CH AG

NoirBlanc C. Liechti  
p.a. Pulfer  
Versicherungstreuhand AG  
Case postale 326  
2543 Lengnau BE



Helvetia Compagnie Suisse  
d'Assurances SA  
St-Gall

**A votre service:**  
Pulfer  
Versicherungstreuhand AG  
Postfach 326  
2543 Lengnau BE  
T 032 653 94 00  
F 032 653 94 01

**En cas de sinistre:**  
T 058 280 30 00 (24 h)  
F 058 280 30 01  
[www.helvetia.ch/sinistre](http://www.helvetia.ch/sinistre)

19 mars 2021

**Police pour votre assurance commerce PME Helvetia**

**Numéro de police 4.000.780.844**

Preneur d'assurance: NoirBlanc C. Liechti, Biel/Bienne

Proposition du	15.03.2021
Expiration de la police	01.09.2026
Mode de paiement	annuel
Echéance de la prime annuelle	01.09.

Prime annuelle	CHF	571.10
. plus droit de timbre fédéral	CHF	28.60
. plus taxe cantonale pour le service du feu	CHF	3.10
<b>Prime annuelle lors de la conclusion du contrat</b>	<b>CHF</b>	<b>602.80</b>

Si vous n'êtes pas d'accord avec le contenu de cette police, vous êtes priés de nous le communiquer dans un délai de 4 semaines; dans le cas contraire le contenu est considéré comme accepté.

Par ce contrat sont remplacés tous les contrats existants par le passé sous police no  
4.000.780.844

Helvetia Assurances  
Domaine de marché Non-vie Suisse

Tobias Struchen  
Responsable Clients Entreprises

Daniel Torri  
Responsable Front Services



### Assurance biens mobiliers

Début 01.04.2021  
Entreprise assurée Coiffeur  
Rue de Flore 22, 2502 Biel/Bienne  
Description Genre de construction: massif, Obligation de déclarer: non  
Prime annuelle CHF 305.10, de ce montant selon OS, art. 178 pour  
- l'assurance incendie: CHF 52.30  
- l'assurance des dommages naturels: CHF 21.40

Sont assurés	Incendie	Dommages naturels	Vol	Liquides et gaz	Autres risques
Biens meubles 1) Franchise	61'000 200	61'000 10%, min. 2'500 max. 50'000	61'000 200	61'000 200	
Frais consécutifs pour biens meubles ainsi que propriété de tiers confiée à titre temporaire 1) Franchise	12'200 200	12'200 10%, min. 2'500 max. 50'000	12'200 200	12'200 200	
Biens meubles contre le vol simple Franchise			5'000 200		
Valeurs pécuniaires Franchise	5'000 200	5'000 10%, min. 2'500 max. 50'000	5'000 200		
Perte de revenu et frais supplémentaires Franchise	150'000 200	150'000 10%, min. 2'500 max. 50'000	150'000 200	150'000 200	
Vitrages et installations sanitaires contre le bris de glaces 1) Franchise					assurés 200

1) L'assurance est valable avec adaptation automatique de la somme d'assurance et de la prime. (Indice 222.20)

### Bases du contrat

- Conditions Générales d'Assurance, dispositions communes PME, édition avril 2017
- Conditions Générales d'Assurance, assurance biens mobiliers PME, édition avril 2017

### Conditions spéciales

- Droit de résiliation annuel
- Gestion par un courtier
- Biens meubles contre le vol simple

### Rabais considérés (pas valable pour les primes de l'assurance légale des dommages naturels)

- Rabais de combinaison 5.00%

### Assurance responsabilité civile d'entreprise et professionnelle

Début	01.04.2021
Entreprise assurée	Coiffeur Rue de Flore 22, 2502 Biel/Bienne
Description	Obligation de déclarer: non, Chiffres d'affaires annuel en CHF: 150'000, Somme de salaires totale en CHF: 75'000
Prime annuelle	CHF 266.00

Est assurée la responsabilité civile légale	Dommages corporels	Dommages matériels	Préjudices pécuniaires purs
découlant de l'assurance de base Franchise	5'000'000 200	5'000'000 200	

Les sommes de l'assurance de base pour les dommages corporels et les dégâts matériels ne sont cumulables ni entre elles ni avec les sous-limites des prestations restantes, mais sont considérées pour l'ensemble des assurances responsabilité civile d'entreprise et professionnelle comme une garantie unique pour chaque dommage et comme double garantie par année d'assurance.

#### Bases du contrat

- Conditions Générales d'Assurance, dispositions communes PME, édition avril 2017
- Conditions Générales d'Assurance, assurance responsabilité civile d'entreprise et professionnelle PME, édition avril 2017

#### Conditions spéciales

- Droit de résiliation annuel
- Gestion par un courtier

#### Rabais considérés

- Rabais de combinaison 5.00%



## Conditions spéciales

### Droit de résiliation annuel

Les partenaires contractuels ont le droit de résilier le contrat par écrit, trois mois avant l'échéance de chaque année d'assurance. Ce droit peut être exercé pour la première fois après écoulement d'un an, avec effet à la prochaine échéance annuelle de prime.

### Gestion par un courtier

Les relations commerciales entre le preneur d'assurance et l'Helvetia se font par l'intermédiaire d'un courtier. Il est habilité à recevoir les avis, les déclarations et les déclarations de volonté et il s'engage à transmettre ces informations dans les meilleurs délais à l'Helvetia. Si la fourniture d'une prestation ou la prise d'effet d'une déclaration est soumise à l'observation d'un délai, celui-ci est considéré comme respecté lorsque l'information parvient au courtier dans le délai imparti.

## Conditions spéciales pour Assurance biens mobiliers

### Biens meubles contre le vol simple

Sont assurés les dommages par suite d'un vol sans acte ou menace de violence (vol simple)

- des biens meubles;
- de la propriété de tiers confiée à titre temporaire.